

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 3 AVRIL 2014

- **début de séance : 18h30**
- **secrétaire : B. FAVARO**
- **present(e) (s) : Ch. DORLODOT, B. ADAM, Ch. BULAT, S. BLAREAU, S. MARELLE, B. FAVARO, D. DUQUENNE, C. DUPONT, F. BON, D. DOUYLLIEZ, Ph. LOISEAU**
- **absent(e) (s) : 0**

Approbation du procès verbal du 30 mars 2014 (élection du Maire et des adjoints)

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la procès verbal de l'élection du Maire et des adjoints.

Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent la modification de l'ordre du jour :

- 1) approbation du PV du conseil municipal du 30/03/2014
- 2) approbation de l'ordre du jour
- 3) délégations consenties par le conseil municipal au maire
- 4) désignation des conseillers communautaires suppléants
- 5) désignation des conseillers municipaux délégués
- 6) détermination des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- 7) délégations consenties aux adjoints et conseillers municipaux délégués
- 8) création des commissions municipales et désignation de leurs membres
- 9) élections des représentants du CCAS
- 10) élection des membres de la commission d'appel d'offres
- 11) modalités de préparation du budget primitif 2014
- 12) Questions diverses

Délégations consenties par le conseil municipal au Maire

Aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs.

Après lecture par le Maire de l'article L 2122-22 du C.G.C.T fixant les délégations, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les délégations et émet un avis favorable.

Désignation des conseillers communautaires titulaires et suppléants

Pour assister au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, le conseil municipal a désigné à l'unanimité des membres présents, un conseiller titulaire et un conseiller suppléant.

Monsieur Ch. DORLODOT : conseiller titulaire

Madame B. ADAM : conseillère suppléante

Désignation des conseillers municipaux délégués

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la création de deux conseillers délégués.

Madame D. DUQUENNE à la majorité est élue conseillère déléguée à la jeunesse et animation

Madame B. FAVARO à la majorité est élue conseillère déléguée aux finances

Détermination des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Le Maire et les adjoints participent à la rémunération des deux conseillers municipaux délégués en réduisant leurs indemnités :

Le Maire : $642.25 \text{ €} - 125 \text{ €} = 521.25 \text{ €}$ brut

1^{er} et 2^{ème} adjoint : $250.90 \text{ €} - 62.5 \text{ €} = 188.40 \text{ €}$ brut

Conseiller délégué : = 125 € brut

Délégations consenties aux adjoints et conseillers municipaux délégués

Madame B. ADAM, 1^{er} adjoint ayant fonction de communication, actions de proximité (dont la sécurité des biens et des personnes), personnes âgées et fonction administrative de remplacement du maire en cas d'absence

Monsieur Ch. BULAT, 2^{ème} adjoint ayant fonction chargé des travaux et voiries

Les deux adjoints ont délégation de signature et exercent leur fonction d'officier d'état civil et de police en remplacement du maire.

Les conseillers délégués n'ont pas la délégation de signature.

Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Commission voirie

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| • Entretien des voiries | Ch. BULAT |
| • Réfection des routes | S. MARELLE |
| • Réfection des bas-côtés et routes | C. DORLODOT |

<ul style="list-style-type: none"> • Eclairage public 	C. DUPONT F. BON
Commission aménagements urbains	
<ul style="list-style-type: none"> • Réfection de la salle de l'école (mise en sécurité) • Rénovation de la mairie • Création de la salle communale • Ménage de la mairie 	S. MARELLE C. DORLODOT C. DUPONT F. BON P. LOISEAU C. BULAT
Commission finances	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget/subvention 	B. FAVARO / C. DORLODOT
Commission aménagements paysages	
<ul style="list-style-type: none"> • Fleurissement du village • Aménagement de la place • Troc aux plantes 	D. DOUYLLIEZ S. BLAREAU Ph. LOISEAU F. BON
Commission communication	
<ul style="list-style-type: none"> • Journal municipal • Site internet et newsletter • Accueil des nouveaux arrivants 	B. ADAM D. DOUYLLIEZ Ch. DORLODOT S. MARELLE
Commission personnes âgées	
<ul style="list-style-type: none"> • Réunion personnes âgées • Repas des aînés • Colis des aînés 	B. ADAM D. DOUYLLIEZ Ph. LOISEAU S. BLAREAU D. DUQUENNE B. FAVARO
Commission sécurité des biens et personnes	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la participation citoyenne • sécurité des personnes en cas d'évènement exceptionnel (plan de sauvegarde) 	B. ADAM Ch. DORLODOT D. DOUYLLIEZ
Commission jeunesse	
<ul style="list-style-type: none"> • Loisirs enfants • Sécurité transports scolaires • Contribution versée à la ville de Bavay pour les enfants scolarisés 	D. DUQUENNE D. DOUYLLIEZ S. BLAREAU
Commission animation	
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des animations municipales • Relations avec l'association « les amis d'Audignies » 	D. DUQUENNE D. DOUYLLIEZ S. BLAREAU

Election des représentants du C.C.A.S

Les représentants sont élus à la majorité par le conseil municipal :

Ch. DORLODOT
B. ADAM
D. DOUYLLIEZ
D. DUQUENNE
S. MARELLE

Elections des membres de la commission d'appel d'offres

Pour l'ouverture des plis et examens des appels d'offres, Ch. DORLODOT, S. MARELLE, Ch. BULAT, B. FAVARO et C. DUPONT sont élus à l'unanimité par le conseil municipal.

Préparation du budget primitif 2014

Le budget primitif 2014 sera fixé lors des deux prochaines réunions de conseil. Il doit être envoyé avant le 30 avril 2014.

Questions diverses

Dates des prochaines réunions du conseil municipal

- Mardi 15 avril 2014
- Jeudi 24 avril 2014

Le conseil municipal envisage l'achat d'un destructeur de documents.

Le défibrillateur fixé au mur de la mairie fera l'objet d'un contrat de maintenance.

Fin de séance : 21h40

Le Maire,
Ch. DORLODOT